

Lettre (ouverte) de démission

Monsieur le Président, mon cher Marc,
Monsieur le Secrétaire Général, mon cher Jean-Christophe,

Je vous confirme donc ma démission de mon poste de membre du Conseil Général et par conséquent, de la vice-présidence de l'Association Royale Belge de Hockey, eu égard d'une part, aux accusations dont j'ai été le sujet au cours de la réunion de ce mardi 16 septembre et d'autre part, à la décision intervenue après mon départ.

Ce n'est évidemment pas avec gaieté de cœur que ma décision a été prise après 15 années passées au Conseil Général, dont plus de la moitié à la vice-présidence. Je regrette de vous quitter sur cette fausse note vu l'estime et l'amitié que je portais à votre égard, mais les dysfonctionnements, l'impuissance actuels du Conseil Général rendent illusoire toute action positive et efficace pour la progression du hockey belge et surtout pour le maintien de ses valeurs fondamentales.

Comme il s'agit d'une lettre ouverte qui sera notamment destinée à tous les présidents des clubs de notre association, je voudrais résumer ma position sur le dossier qui a provoqué mon départ.

Pour rappel, depuis la saison dernière, une date avait été fixée pour la limite des affiliations en seniors Messieurs et Dames. Après cette date limite, il était impossible à tout nouvel affilié de participer aux compétitions des divisions nationales Messieurs et divisions nationales Dames 1 et 2. Le but de cette décision d'interdiction était évidemment d'empêcher, après une certaine date, l'arrivée de nouveaux joueurs/joueuses venant de compétitions extérieures. La saison dernière, cette règle a entraîné quelques désagréables surprises pour l'un ou l'autre club. Le mien en a été victime, car une bonne joueuse anglaise arrivée le 15 septembre, a dû évoluer en division 4 Dames et n'a pas pu aider notre première équipe qui avait des ambitions de montée. Beaucoup de clubs se sont plaints de cette mesure aussi draconienne qu'efficace, mais sans aucune autre suite.

La règle est restée d'application pour ce début de saison et il n'y a eu dès lors aucune modification, la date restant fixée au 5 septembre. Malgré la réduction des compétences du Conseil Général en matière de règlement sportif à l'initiative des présidents de DH, cette partie d'article est restée inchangée. Pourtant, après une première assemblée générale ordinaire en juin, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie pour modifier un certain nombre d'articles du règlement sportif; le Conseil Général souhaitant obtenir le cautionnement de l'A.G. Plusieurs articles du règlement sportif, dont celui relatif à la date limite, ont été traités et ont fait l'objet de votes. Personne n'a soulevé la moindre critique, ni la moindre contre-proposition à la date limite. Enfin, comme l'a rappelé le secrétaire général, lors de la réunion des secrétaires de club, cette date limite a été rappelée. Dès lors, la connaissance de cet article était absolument incontestable et nul ne pouvait ignorer ce règlement, a fortiori les responsables de club et plus spécialement les secrétaires. Pour rappel enfin, et pour répondre à burlesques arguties juridiques découvertes en dernière minute par les fautifs, un membre est bien affilié à un club, mais cette affiliation est une reconnaissance fédérale. Dès lors, un joueur qui veut jouer avec un club et qui s'y est inscrit, ne sera jamais affilié si son formulaire n'est pas rempli dûment par voie électronique et si son numéro d'affiliation ne lui est pas renvoyé par la Fédération. Personne n'a jamais contesté auparavant ce principe élémentaire repris dans le règlement administratif et la clarté des textes.

../..

Pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'apprécier (incompétence, distraction, maladresse, ignorance élémentaire des textes, etc.), un secrétaire de club de DH, à savoir de l'ANTWERP, a omis d'affilier dans les délais, 6 joueurs étrangers et 5 joueuses étrangères. Ils ne pouvaient donc évoluer dans les divisions nationales décrites ci-dessus. Le règlement devait s'appliquer dans toute sa rigueur, comme cela avait été le cas l'année précédente et comme ça aurait dû être le cas pour tous les autres retardataires. Parmi ceux-ci, deux autres clubs de DH mais probablement dans d'autres divisions des autres clubs qui se sont normalement inclinés faisant leur mea culpa et n'ont pas cherché à solliciter, menacer, assiéger la Fédération pour qu'elle modifie son texte.

L'enjeu pour l'ANTWERP était, paraît-il, important tant sur le plan financier que sur le plan sportif. En tant que vice-président de la Fédération, je m'en fous complètement et il devait en être de même du Conseil Général et de toute la Fédération. Il ne s'agissait pas d'un problème entre un club et la Fédération, mais un problème interne à un club qui n'avait qu'à se préoccuper de savoir qui était responsable de cette faute commise.

Il est d'ailleurs cocasse de constater que ce sont souvent des donneurs de leçons, champions du professionnalisme, qui commettent de telles bourdes méritant dans certaines circonstances, un bonnet d'âne et dans d'autres, un C4 !

Mais fidèle à une tactique déjà développée en 2006 lors de l'affaire de la remise de la rencontre « ANTWERP / LEOPOLD » en DH, le club anversois, fort de sa puissance et de ses influences, a remis le couvert. En 2006, le Conseil Général avait résisté malgré les manœuvres d'intimidation, dont la gravité a été inexplicablement masquée et oubliée (appel du président de l'ANTWERP aux clubs voisins pour un splitsing ou un transfert dans le championnat hollandais), malgré les réunions de conciliation organisées par certains présidents de la DH outrepassant leurs prérogatives réglementaires, malgré le flot d'attaques sur internet. Le forfait de l'ANTWERP a été maintenu et confirmé par les juridictions fédérales. Il est cependant certain que si les événements sportifs n'avaient pas permis à l'ANTWERP de gagner le championnat, ce dernier aurait poursuivi les procédures, n'acceptant jamais à se plier à une réglementation qui lui était défavorable même si tous les autres clubs de la Fédération l'acceptent...

Cette fois, le Conseil Général, paralysé par la moindre menace de procédure judiciaire, bafouant son propre règlement dont l'efficacité venait d'être pleinement démontrée, a véritablement baissé son pantalon devant un club pour qui le titre de champion de Belgique justifie tous les moyens.

Pourquoi dès lors encore mettre des barrières à l'arrivée de nouveaux joueurs, étrangers ou non, dans le championnat de Belgique à n'importe quel moment de la saison ? Sans être parfaite, la réglementation actuelle avait démontré son efficacité et c'était d'ailleurs bien le but politique recherché. Au lieu de s'en féliciter ou de s'en réjouir, le Conseil Général a préféré, par peur voire par lâcheté, faire fi de la confiance que la presque totalité des clubs avait mise dans ce règlement et son application, et a cédé pour réparer ce qui n'est finalement qu'une bourde ridicule.

En langage classique, on appellerait cela de l'incohérence ; en langage belge, du surréalisme ; en langage sportif, se tirer une balle dans le pied. Passons les accusations grotesques portées à mon égard par le représentant de la DH qui a évidemment réussi son coup en se débarrassant de celui qui, depuis des années au sein du Conseil Général, s'est efforcé de lutter contre les influences de certains clubs au sein de la Fédération.

A cet égard, et pour faire un bilan de cette action, je constate que pendant plusieurs années, il a fallu agir contre une présence bien installée, parfois étouffante, mais peu agressive de l'un ou l'autre club bruxellois habitués à trouver « des relais » au sein de la Fédération.

Depuis deux ou trois ans et plus particulièrement à la suite de l'affaire « ANTWERP / LEOPOLD », la donne a été changée. Il ne s'agit plus d'une lutte d'influence feutrée, mais de la grosse artillerie avec communications téléphoniques, réunions, menaces de procédure, attaques médiatiques par voie d'internet, etc. Coïncidence, mais en est-ce vraiment une, les deux affaires les plus importantes impliquent le même club. En 2006, le Conseil Général n'était pas affaibli comme il l'est maintenant à la suite des différents coups de sappe des présidents de DH. Maintenant, ceux-ci (du moins une partie et j'espère que l'autre s'apercevra un jour qu'elle est roulée dans la farine) contrôlent notre association. Comment en effet est-il possible d'imaginer que celle-ci puisse négocier et capituler devant un président qui a appelé ses voisins à la scission du hockey belge... ?

Eu égard au fait que dans les autres divisions, il n'y a pas ce même pouvoir, un état s'est donc installé dans l'état. Je prévois dans les mois à venir, de nouveaux problèmes de ce type. C'est l'évidence même. Les compétitions de hockey sont devenues les compétitions de foot avec intérêts financiers et manœuvres sans scrupule à la clé. Le slogan fédéral FFF (Fun, Family, Fair-play) est maintenant remplacé par MMM (Mégalo, Money, Manœuvres). Vous constaterez que je n'ai pas utilisé le terme « magouilles » ; celui-ci, suivant un matraquage bien orchestré, étant réservé aux seuls Wallons. Il est bien connu que les donneurs de leçons ne savent pas balayer devant leur porte !

Il ne m'est donc plus possible de travailler dans un tel contexte et personnellement, je ne vois pas qui pourrait vous aider à rétablir la crédibilité et le pouvoir de la Fédération. Les clubs belges et leurs dirigeants ne semblent pas conscients du mouvement qui se dessine. Comme ceux que j'avais prédits à l'assemblée générale du mois de juin, se réalisent, je prédis maintenant que le championnat de Belgique dans sa composition actuelle aura disparu en 2015. Sous l'instigation de l'ANTWERP, d'autres suivront et nous largueront quand nous ne leur serons plus d'aucune utilité. Cette tactique est déjà bien appliquée dans d'autres domaines. Il sera d'ailleurs intéressant d'attendre la réaction de tous les clubs, spécialement de DH, victimes de cette décision digne de la plus belle république bananière. J'espère personnellement qu'ils auront le courage (et je vise également mon propre club) de réagir et de démontrer qu'il est encore possible d'avoir des règlements cohérents et d'avoir des organes qui les font respecter.

Je terminerais en ma qualité de président de la Commission des Jeunes. Je remets évidemment mon mandat à votre disposition dans la mesure où il est devenu habituel que le Président de la Commission des Jeunes fasse partie du Conseil Général. Si ce mandat m'est retiré, je tiens à remercier, par la présente, tous les membres sans aucune exception de la Commission pour leur travail en profondeur, leur indépendance vis-à-vis de leur club, leur démarche constructive et leur tolérance vis-à-vis des positions d'autrui. Il existe donc encore quelques valeurs essentielles dans le monde du hockey et il ne faut donc pas désespérer.

../..

Puisque la culture sportive de Monsieur John COLIN, président de l'ANTWERP, ne correspond pas à la mienne, peut-être vaudra-t-il mieux se séparer. C'est un des seuls points sur lequel je serai d'accord avec lui. De toute façon, quel est encore l'intérêt d'un championnat où l'on modifie les règles pour réparer les boulettes de l'un ou de l'autre ?

En innovant dans ce domaine, le Conseil Général a clairement choisi le camp du MMM, mais il est entré dans un engrenage qu'il ne tardera pas à regretter, car les litiges se multiplieront dorénavant comme en foot. Pour ma part, je reste attaché aux valeurs répétées en termes de discours présidentiels. Pour sa montée en DH, mon club aligne sur 22 joueurs, 18 qui sont nés en Pays de Liège et parmi ceux-ci, presque tous ont fait leur école à Rocourt. Je leur ai appris non seulement le revers coup droit, mais également et surtout les valeurs du FFF. La preuve ? Comment imaginer un seul instant que des joueurs qui n'aient pas cette culture sportive, puissent rester 7 ans dans **leur club** dans l'attente d'une hypothétique montée en division supérieure ? Cette réussite humaine vaut tous les championnats surtout ceux trafiqués comme celui de la présente saison.

Je terminerais sur un conseil. Il est d'ailleurs le même que celui que j'avais exprimé après Pékin. Il faut impérativement réussir le projet AUDERGHEM que nous avons, avec le Ministre Michel DAERDEN, mis sur les fonds baptismaux. Ce recentrage me paraît d'une nécessité vitale et doit constituer l'objectif prioritaire de cette dernière année de mandat présidentiel. Dans la mesure de mes possibilités, je me tiendrai à votre disposition pour faciliter le bon déroulement de ce merveilleux projet.

Bonne chance pour la suite !

Jean-François BOURLET

Le 19 septembre 2008

P.S. : La présente est adressée à tous les présidents de club, du moins si je puis en recevoir la liste complète des adresses internet.